



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 juillet 2024

Préparation des élections de janvier 2025 à la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

La préfecture de Mayotte annonce la préparation des élections des membres des chambres d'agriculture en janvier 2025.

⇒ Campagne électorale

La campagne électorale **commencera le mardi 7 janvier 2025** et **s'achèvera le jeudi 30 janvier 2025, à minuit**. La date de clôture du scrutin est fixée au **vendredi 31 janvier 2025 à minuit**.

⇒ Affichage

À compter du 22 juillet 2024 est affiché dans toutes les communes du département un avis annonçant l'établissement des listes électorales tant pour les électeurs individuels que pour les groupements professionnels.

⇒ Inscriptions

Les électeurs individuels et les groupements professionnels peuvent faire parvenir leur demande d'inscription aux adresses indiquées dans les modèles disponibles en mairie et sur le site internet de la préfecture, de la DAAF et de la CAPAM **avant le 15 septembre 2024** pour les premiers et **avant le 1^{er} octobre 2024** pour les seconds.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

Courriel : communication@mayotte.gouv.fr

Internet : www.mayotte.gouv.fr

Facebook – Instagram – Twitter/X - YouTube : @Prefet976

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/43XzooQ>